

18.02.2015 - 16:58 Uhr

## Le Conseil fédéral vide de son sens l'interdiction du travail du dimanche

Bern (ots) -

Le Conseil fédéral a présenté aujourd'hui une modification de l'ordonnance qui vide encore plus de son sens l'interdiction du travail du dimanche. Le travail du dimanche est introduit de manière durable pour certains Shoppingcenter. Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et des travailleuses dénonce les conditions préalables floues et est particulièrement choquée de constater que les intérêts des travailleurs et des travailleuses ne sont pas suffisamment pris en considération.

Le Conseil fédéral a décidé aujourd'hui une modification de l'ordonnance 2 relative à la Loi sur le travail (LTr). A l'avenir et grâce à une réglementation d'exception, certains Shoppingcenter pourront être ouverts le dimanche de manière durable. Les conditions préalables pour obtenir une autorisation sont très floues et la décision appartient aux autorités cantonales. Avec ces nouvelles exceptions à l'interdiction de travailler le dimanche, le Conseil fédéral vide un peu plus de son sens une disposition centrale de la protection des travailleurs et des travailleuses. Ce faisant, il contribue à ce que le dimanche devienne un jour normal de travail.

Mesures de compensation insuffisantes pour les employé-e-s

La loi sur le travail et ses ordonnances servent à protéger la santé des travailleuses et des travailleurs. L'interdiction du travail du dimanche a aussi une grande valeur sociétale et culturelle. Seul un jour de congé commun à tous permet une vie de famille et sociale intacte et de soigner les contacts et les relations. Avec cette réglementation inutile, le Conseil fédéral vide encore un peu plus de son sens l'interdiction du travail du dimanche et méprise les intérêts des travailleurs et travailleuses concerné-e-s. Ceci encore plus car les mesures de compensation en faveur des personnes concernées ne sont pas suffisantes. Selon Gabriel Fischer, responsable de la politique économique chez Travail.Suisse : « En renonçant à l'obligation de régler le travail du dimanche dans les CCT, le Conseil fédéral montre clairement qu'il défend les seuls intérêts des Shoppingcenter ».

Contact:

Gabriel Fischer, responsable de la politique économique, tél. 031 370 21 11 ou 076 4121 370 21 11 ou 076 412 30 53

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100768735> abgerufen werden.